

Le Projet Pédagogique “Echange sportif inter-école primaire”

I. Le déclencheur :

Dans le cadre du Conseil Municipal Enfants de la commune de Lesneven, la commission sport – animation, composée de 11 enfants issus des différentes écoles de la commune et communes voisines, a présenté différents projets pour l'année 2017/2018. L'origine de l'un d'entre eux est la rencontre des autres enfants à travers des activités sportives.

II. Les intentions éducatives :

a) Proposer aux enfants des classes Cm1/Cm2 d'échanger à travers 3 activités sportives que sont le futsal, le handball et le basket-ball :

- *Composer les équipes avec les critères suivants (2 enfants par écoles, 2 niveaux différents),*
- *Intégrer des enfants pouvant avoir un handicap,*
- *Respecter et accepter les différences (niveau de pratique de chaque enfant).*

b) Effets attendus :

- Respect d'autrui,
- Epanouissement,
- Partage.

III. La nature des activités proposées et modalités d'accueil

Les activités

Les activités sportives se dérouleront sur la journée du jeudi 28 juin 2018. Les enfants pratiqueront selon le choix effectué à l'inscription, l'activité futsal ou handball ou basket-ball.

a) Le lieu de pratique

Les activités se dérouleront à la salle Kerjezequel située 60 rue d'Arvor à Lesneven. La salle dispose de 2 espaces permettant d'effectuer différentes activités.

b) Le moyen de déplacement

Le transport se fera en car. Un plan de route et les modalités de transfert (horaires de départs et retours par école) seront effectués avec la société retenue et les directeurs/rices des 4 écoles.

c) Les modalités d'inscription

Les enseignants devront effectuer les inscriptions de leurs élèves et renvoyer celles-ci au plus tard pour le 20 mars 2018. L'enfant pourra s'inscrire à une seule activité pour la journée. Pour l'enfant dispensé d'activités sportives le jour de l'échange, nous pourrions lui proposer d'arbitrer ou de tenir la table de marque.

d) Les modalités de participation pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Si nous devons avoir la participation d'enfants atteints d'un handicap, nous évaluerions avec l'équipe pédagogique la possibilité pour l'enfant d'intégrer l'un des différents statuts (joueur/se, arbitre, table de marque).

IV. Les modalités de fonctionnement de l'équipe pédagogique

a) Composition de l'équipe :

- Les professeurs des écoles,
- Les auxiliaires de vie scolaire,
- Les animateurs municipaux,
- Le coordinateur enfance jeunesse.

b) Le rôle de chacun :

Le coordonnateur enfance jeunesse

Il coordonne l'ensemble des étapes avant la mise en œuvre du projet, et s'assure par sa présence du bon déroulement des différents temps de la journée par les moyens ci-dessous :

- Une communication adaptée (verbale et écrite) avec l'équipe,
- Le contrôle des départs des navettes (transport écoles aller/retour),
- Des contrôles auprès des responsables d'espace de jeux.

Les professeurs des écoles

Les professeurs des écoles auront la responsabilité de leurs élèves sur les 2 temps de la journée, accompagnés de leurs A.V.S. (selon les classes) :

- Sur les horaires d'ouverture et de fermeture de leur école (temps scolaire),
- Sur **le temps méridien**, après les activités du matin (horaires à définir selon le volume horaire nécessaire aux rencontres pour la journée), les enseignants **auront la responsabilité de leurs élèves**.

Les animateurs municipaux

Ils auront en charge un espace sportif et ils devront s'assurer du bon déroulement des rencontres et veiller à respecter les horaires définis. Ils auront en charge le matériel nécessaire (ballons, coupelles, chasubles, etc.)

V. Les modalités d'évaluation du projet

Le projet sera évalué par les enseignants et les enfants sur les points suivants :

- **Pour les enseignants,**
 - La communication,
 - L'accueil,
 - La sécurité,
 - Les activités proposées,
 - L'ambiance.
- **Pour les enfants,**
 - Le respect d'autrui,
 - Le plaisir,
 - Le partage